

Les femmes mariées avec enfants gagnent nettement moins que les hommes

RÉMUNÉRATIONS Des facteurs tels que l'état civil et la parentalité ont été pris en compte dans les statistiques de l'OFS sur les différences de salaire selon le sexe. L'écart est particulièrement important entre les femmes mariées et les hommes mariés

FANNY SCUDERI

De nouvelles statistiques permettent de mieux rendre compte de l'influence du statut familial sur la rémunération des femmes et des hommes. Un nouveau rapport de l'Office fédéral de la statistique (OFS) prend en compte le statut civil et la parentalité pour les salariés des secteurs privé et public, selon des données relevées de l'Enquête sur la structure des salaires de 2022.

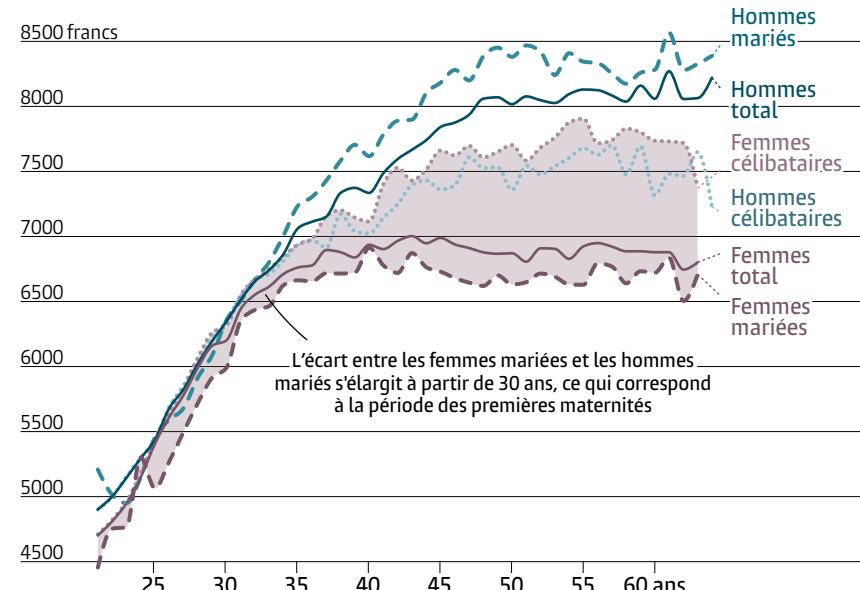
Les femmes mariées gagnent nettement moins que les hommes mariés, en particulier si elles ont des enfants, selon le rapport. Dans cette configuration, elles gagnent 21% de moins que les hommes. L'écart est de 1,9% entre le salaire des femmes célibataires sans enfant et des hommes.

Un postulat pour obtenir de nouvelles données

Parmi les salariés masculins, le statut civil a une incidence: le salaire médian des hommes mariés en 2022 est 1473 francs plus élevés que les célibataires (7798 francs pour les premiers et 6325 francs pour les seconds). Cette différence est seulement d'environ

LES FEMMES MARIÉES SE RETROUVENT AU BAS DE L'ÉCHELLE DES SALAIRES

Le salaire médian mensuel brut selon l'âge, l'état civil et le sexe en 2022, pour les secteurs privé et public



Pour certaines catégories, le salaire des femmes est supérieur à celui des hommes. Mais leur effectif est inférieur à celui des hommes. Ainsi, bien que les femmes célibataires gagnent légèrement plus que les hommes à partir de 36 ans, elles gagnent, au total, 1,3% de moins.

Graphique: Duc-Quang Nguyen et Fanny Scuderi | Source: Office fédéral de la statistique

300 francs parmi le corpus féminin. L'écart salarial s'accroît avec l'âge, relève encore l'OFS: tandis que les salaires des femmes mariées stagnent, ceux des hommes continuent d'augmenter.

Cette analyse trouve son origine dans un postulat déposé en 2022 par le conseiller national (PLR/SG) Marcel Dobler. Il estimait que les statistiques de l'Office fédéral de la statistique sur

l'égalité salariale devaient être approfondies en intégrant de nouvelles variables liées aux différents parcours de vie. Didier Froidevaux, de la section salaires et conditions de travail de l'OFS, explique les éléments nouveaux du rapport: «Il s'agit d'intégrer dans l'analyse statistique l'effet de l'état civil et de la parentalité sur le niveau du salaire. Et les résultats montrent clairement que ces critères supplémentaires ont une incidence différente sur la rémunération entre les femmes et les hommes.»

Bien que ces constats soient connus, «ces statistiques confirment qu'il y a une différence salariale forte en fonction de l'état civil et du fait d'avoir ou non des enfants, poursuit-il. Car cela se traduit souvent par une interruption provisoire, ou partielle, de l'activité professionnelle chez les femmes.» Pour preuve, relève-t-il, «à partir de 30 ans, la courbe des salaires des hommes et des femmes diverge sensiblement. C'est l'âge des premières maternités.»

L'Office fédéral de la statistique intégrera désormais ces critères dans ses futures publications. «Mais il faut se rendre compte des limites des statistiques, prévient Didier Froidevaux. Elles offrent une vision assez généraliste sur les salaires au niveau de l'ensemble du marché du travail en Suisse. Une approche qualitative et plus individualisée permettrait d'affiner encore ces constats.»

Pour l'élu PLR Marcel Dobler, ces données montrent «qu'il n'y a pas de discri-

mination salariale entre les hommes et les femmes célibataires, ni de fossé salarial entre les sexes, mais un fossé salarial lié à la maternité». Il aimerait que le Conseil fédéral prenne en compte d'autres données, comme l'expérience professionnelle ou les interruptions de carrière, qui sont, selon lui, «désignées comme une différence salariale inexpliquée. Pour les comprendre et les éliminer, il faut plus de transparence».

Plus d'offres de garde

À ce sujet, la partie inexpliquée des différences de rémunération entre les sexes s'est élevée pour l'ensemble de l'économie à 48,2%, selon le rapport. Là aussi, les tendances diffèrent selon le statut civil: l'écart salarial inexpliqué, soit des salaires différents pour des profils structurels identiques, est plus élevé entre les salariés mariés (8,8%) qu'entre les femmes et les hommes célibataires (2,8%).

La conseillère aux Etats (PS/BE) Flavia Wasserfallen avait cosigné le postulat. «Le rapport confirme que les femmes réduisent ou interrompent généralement leur activité professionnelle après la naissance d'un enfant, tandis que les hommes restent généralement pleinement actifs. Cela entraîne des inégalités salariales et des écarts de retraite», analyse-t-elle. Pour remédier à cette situation, elle plaide pour «plus d'offres de garde d'enfants, une diminution de leurs coûts, et des modèles de travail plus flexibles.» ■